



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit d'impôt formation

Question écrite n° 70951

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'absence de reconduction du mécanisme du crédit d'impôt formation. En effet, le système du CIF instauré par la loi de finances pour 1988 et voté pour une période de trois ans, aujourd'hui échue, n'a pas été reconduit par la loi de finances 2002. Or, sur cette période triennale, ce mécanisme a largement démontré son efficacité et permis aux entreprises désireuses d'accomplir un effort supplémentaire en matière de dépenses de formation de bénéficier d'un crédit d'impôt de 35 % sur l'excédent des dépenses de formation engagées au-delà du montant des dépenses légales de formation ; les entreprises soumises à l'impôt selon le régime réel étant obligée de consacrer 1,5 % de leur masse salariale pour satisfaire à l'obligation de formation. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la reconduction du mécanisme du crédit d'impôt formation.

Texte de la réponse

L'article 27 de la loi de finances rectificative pour 2001 reconduit le crédit d'impôt formation prévu à l'article 244 quater C du code général des impôts pour la période 2002 à 2004. Le champ d'application du dispositif a toutefois été ciblé sur les seules petites et moyennes entreprises. Ainsi seules les sociétés qui réalisent moins de 7 630 000 euros de chiffre d'affaires annuel et dont le capital est détenu à 75 % au moins par des personnes physiques ou par des sociétés répondant aux mêmes critères, sont éligibles au bénéfice du crédit d'impôt formation pour les dépenses qu'elles exposent à compter du 1er janvier 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70951

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7344

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1257